

## **Texte CAA Versailles du lundi 20 juin**

### **Loi travail**

La participation massive, revendicative et combative des salariés, actifs comme retraités, à la journée de grève et de manifestation du 14 juin à l'appel de l'interpro et des organisations de jeunesse a confirmé la détermination collective à obtenir le retrait de la loi travail, à lutter contre le projet de démolition des garanties collectives conquises par les luttes sociales dans lequel elle s'inscrit et à s'opposer à la conception oligarchique de l'Etat d'un pouvoir asservi aux intérêts de la finance qui multiplie les passages en force et les dénis de démocratie.

Le rapport de force construit par le syndicalisme de lutte a d'ores et déjà contraint le Gouvernement, face à l'extension de la mobilisation à de nouveaux secteurs et pour éviter la convergence des luttes, à ouvrir des discussions qu'il prétendait close et à faire des concessions (reprise d'une partie de la dette de la SNCF par l'Etat et révision du projet du décret socle, sanctuarisation de la surrémunération des HS dans les transports routiers, dégel du point d'indice...).

La stratégie du chef du Gouvernement et du Président de la République qui comptait sur l'isolement des grévistes et sur l'essoufflement du mouvement après trois mois d'actions et avec le début de l'euro 2016, a échoué comme le montrent les sondages d'opinion témoignant d'un rejet profond de la loi travail et l'évolution de la position de la CGC-CFE qui s'est déclarée désormais opposante ouverte à la loi travail.

Mais, bien qu'isolés et discrédités, le chef de l'Etat et le Premier ministre prétendent faire du passage en force une vertu politique et poursuivent leur fuite en avant. Pour museler la contestation sociale, ils menacent de remettre en cause le droit fondamental de manifester à l'approche des deux nouvelles journées d'action des 23 et 28 juin ; dans le but de discréditer le mouvement, ils multiplient les amalgames pernicieux (assimilation des opposants à la loi travail à des casseurs) et les manipulations sordides (affaire des bris de verre à l'hôpital Necker), relayés par des médias aux ordres ; afin d'intimider, ils laissent libre cours aux répressions et aux violences policières. Ces dérives d'un pouvoir aux abois renvoient aux heures les plus sombres de notre histoire.

Face à cette campagne nauséabonde, aux remises en cause des libertés publiques et démocratiques, aux exactions de l'Etat et des forces de l'ordre, le mouvement syndical, avec les organisations défendant les droits et libertés, doit faire la vérité dans l'opinion publique en l'absence d'une information de masse indépendante.

Parce que la lutte contre la loi travail nous concerne tous, le SNES et la FSU doivent continuer à impliquer davantage les collègues au-delà du cercle des militants. Il s'agit de poursuivre et d'améliorer le travail d'information pour établir les liens entre les projets gouvernementaux, sur le code du travail et sur l'éducation. Le SNES et la FSU comme organisations de l'Education nationale et de la Fonction publique ont un rôle légitime à jouer à double titre dans la construction de la mobilisation : elles ont, d'une part, une responsabilité particulière dans la défense des intérêts et des droits de la jeunesse et, d'autre part, la réforme du droit du travail s'inscrit dans un projet de démolition globale des garanties collectives qui a vocation à s'étendre au secteur public comme en témoignent les propos de Macron en novembre 2015 dénonçant le statut de la Fonction publique et la garantie de l'emploi à vie pour les fonctionnaires.

### **Rentrée 2016**

Dans le secteur de l'Education, les journées de la Refondation, les 2 et 3 mai, ont été le symbole de la politique menée depuis 2 ans dans l'Education Nationale : beaucoup de communication savamment orchestrée dans le but de tenter d'occulter l'insuffisance de l'investissement éducatif, en particulier, dans le 2nd degré et la résistance à des orientations éducatives imposées contre l'avis de la majorité des personnels et allant à l'encontre des objectifs qu'elles s'assignent à savoir la lutte contre les inégalités sociales et scolaires.

Sur le plan des conditions de la rentrée 2016, l'écart entre la réalité sur le terrain et le discours ministériel vantant la « priorité à l'Education » ainsi qu'un effort sans précédent pour la rentrée 2016 ne cesse de s'élargir. Les créations d'emplois ont été notoirement insuffisantes pour absorber la hausse des effectifs, commencer à compenser les destructions de l'ère Sarkozy et envisager une amélioration des conditions d'enseignement. L'Administration renonce ainsi à financer la hausse des effectifs en lycée et contraint les établissements à procéder à des coupes dans leur offre de formation, à augmenter les effectifs par classe, à engager des regroupements anti-pédagogiques et à concevoir l'orientation des élèves avec comme objectif celui d'optimiser les structures. Quant aux collèges, s'ils se voient attribuer des moyens permettant d'envisager à la rentrée des améliorations des conditions d'enseignement, c'est le résultat du rapport de force créé par la mobilisation contre la réforme du collège. Mais cet effort en faveur du collège est circonstanciel et sélectif. En effet, la mise en oeuvre de la réforme du collège qui va de pair avec un nouveau modèle

d'allocation des moyens fixant comme seuil d'ouverture théorique des divisions 30 élèves par classe et comme nombre d'heures par division, celui prévu par la réforme du collège (28h 45) entraîne la disparition des options comme le latin, le grec, les bilangues..., fragilise des disciplines comme l'allemand, la technologie et les lettres classiques et engendre une détérioration générale des conditions d'enseignement dans la classe pour financer les marges devant permettre les dédoublements, la cointervention, l'AP. Existantes aujourd'hui au prix d'une réduction de l'offre de formation dans les établissements et d'une hausse des effectifs dans les classes, celles-ci vont former demain un gisement d'emplois à supprimer. L'hécatombe de postes en technologie, en lettres classiques, en allemand sont les prodromes de cette logique qui se met à l'oeuvre et qui se traduit pour les collègues concernés par une remise en cause violente de leur métier, fondée sur l'attachement à une discipline et de leur travail dans leur établissement.

Quant aux moyens d'assistance éducative, non seulement ils sont clairement sous dimensionnés par rapport à l'ampleur des besoins (+15 ETP pour 5000 élèves en plus à la rentrée 2016 ; - 208 ETP pour +17 000 élèves depuis 2012) mais ils révèlent sans doute une nouvelle fois un engagement non tenu : celui de la création de 1000 emplois supplémentaires à l'échelle de la France pour la rentrée prochaine.

Sur le plan des orientations éducatives, les choix budgétaires et les renoncements qui les accompagnent participent de la mise en oeuvre d'un projet régressif qui, derrière les paillettes des slogans, révèle son véritable visage : de la réforme du collège à celle du lycée que la Ministre entend conforter en passant par celle de l'Education prioritaire ou du brevet, c'est la remise en selle d'une école du socle où, faute d'ambition éducative pour tous les élèves, une scolarité obligatoire réduite à l'acquisition des savoirs appauvris et utilitaristes deviendrait le seul horizon pour les élèves des classes sociales qui n'ont que l'école pour assimiler des savoirs hautement formateurs et émancipateurs, savoirs pourtant nécessaires à leur poursuite d'étude et à un exercice plein et actif de la citoyenneté. Au collège, l'évaluation des élèves telle qu'elle se dessine à travers le nouveau brevet, les logiques curriculaires promues par les corps d'inspection et les formateurs sont, en effet, les vecteurs utilisés pour réactualiser un socle de compétences, similaire à celui de 2005, au détriment d'une culture commune telle que la conçoit la FSU. L'éviction des lycées de la carte de l'Education prioritaire, en catimini et en dépit des engagements faits après les fortes mobilisations d'il y a deux ans, est un autre marqueur de cette politique qui renonce à faire réussir tous les élèves au delà du collège. De même, les décrets sur le droit au redoublement en terminale et les modalités de passage en 1ere consacrent, dans la réalité, une gestion des flux dont seules les familles les plus initiées tireront les profits. La fin du redoublement en 2nde cherche, d'une part, à entretenir l'illusion que les dispositifs programmés par la réforme Chatel (AP, tutorat, stage passerelle) et dont le MEN refuse de tirer un bilan contradictoire et objectif sont de nature à résoudre les difficultés scolaires des élèves et, d'autre part, à dispenser l'Etat d'améliorer les conditions d'enseignement en classe, là où pourtant se construit la réussite scolaire. Ses effets pernicious sont déjà palpables : élèves privés de tout repère concernant l'acquisition des niveaux requis pour réussir dans chacune des filières, expertise des enseignants, dans ce domaine, déniée ; pratiques de ceux-ci rendues responsables de la situation faute d'avoir mis en oeuvre les fausses recettes de la réforme Chatel ; amplification de la hiérarchie des filières et du caractère de relégation des filières technologiques qui servent de réceptacle par défaut pour les élèves fragiles dans la maîtrise des savoirs académiques. Par ailleurs, le droit au redoublement en terminale, faute de moyens pour accueillir les redoublants, se traduit par des pressions des C/E sur les familles pour les dissuader d'exercer ce droit et les renvoyer vers des dispositifs à la carte (inscription uniquement dans les disciplines ayant fait l'objet d'une note inférieure à la moyenne, externalisation de la formation vers des dispositifs ou des plateformes en ligne sous forme de modules) qui ne leur permettront pas de faire de cette année de redoublement une année profitable non seulement pour réussir le bac mais aussi leur entrée dans le supérieur. Sans fétichiser ni diaboliser le redoublement, le SNES estime que celui-ci doit rester une réponse possible pour les équipes aux difficultés d'un élève pour qu'ils construisent l'orientation de son choix en prenant en compte les conseils des équipes enseignantes. Quant aux droits au redoublement pour les terminales, il sera vigilant pour qu'il soit effectif et que les moyens soient donnés aux établissements pour les accueillir. Il s'oppose à tous les dispositifs visant à faire de l'année de redoublement de terminale, une année à la carte, laboratoire d'un lycée modulaire, avec le risque de surcroît de pousser les élèves fragiles à la concilier avec un travail salarié, préjudiciable à leur réussite.

Sur le plan du pilotage des établissements, se renforce la mise en oeuvre d'une conception dévoyée de l'autonomie consacrant un C/E aux pouvoirs renforcés au détriment des instances élues et du choix des équipes. Ce modèle met en concurrence les personnels et les disciplines les engageant dans une gestion de la pénurie. Il multiplie les prescriptions pour imposer des « bonnes pratiques » en dessaisissant les collègues de leurs prérogatives pédagogiques au profit d'instances faussement collégiales comme les conseils pédagogiques ou de cycle, au prix d'un alourdissement de la charge de travail et d'un contrôle bureaucratique accru de l'activité enseignante. Il sert à promouvoir pour satisfaire la communication ministérielle des dispositifs présentés comme des remèdes miracles aux difficultés des élèves (AP, EPI,

évaluation par compétence...) déconnectées des besoins des élèves et des réalités du métier et dont la réalisation est très éloignée des oripeaux dont les affublent la propagande à destination des parents d'élèves.

Enfin, la crise de recrutement transforme en château de sable dans l'académie la refondation de l'Ecole. Ses effets s'intensifient et s'étendent à de nouvelles disciplines : on passe en deux ans en mathématiques de 94 postes vacants à 191, en technologie de 50 à 64, en éco-gestion de 44 à 46, en sciences physiques de 7 à 33... Quant aux nombres de TZR, il continue de s'éroder dans de nombreuses disciplines, amplifiant la crise du remplacement et le recours à la précarité... La pénurie de personnels titulaires pénalise tout particulièrement les confins des académies et les zones les moins attractives, au premier chef le Val d'Oise, le département qui cumule les plus grands écarts de réussite scolaire et de richesse par rapport à la moyenne de l'académie. Ce département concentre ainsi 123 postes sur les 191 vacants en mathématiques, 23 sur les 33 en sciences physiques... Son potentiel de remplacement est complètement sinistré dans plusieurs disciplines. C'est le principe de la continuité et de l'égalité d'accès au service public d'Education qui est ainsi remis en cause par les insuffisances et les renoncements de la politique budgétaire et éducative du Gouvernement.

### **Revalorisation**

En effet, celui-ci refuse d'engager les seules mesures capables de rendre attractives nos professions : une véritable revalorisation globale de nos salaires et de nos conditions de travail assortie de pré-recrutements pour reconstituer les viviers aux concours.

Le slogan du milliard pour revaloriser nos métiers qu'a fait claquer la Ministre il y a deux semaines ne peut dissimuler l'insuffisance de ce coup de pouce car l'effort que promeut la Ministre correspond, dans la réalité, à 1 milliard sur 5 ans et représente, dans les faits, 800 euros par an et par enseignant sur les 10 prochaines années en moyenne quand nos professions ont perdu l'équivalent de deux mois de salaires réels sur les 15 dernières années. C'est un coup de pouce incertain car il renvoie les responsabilités de la mise en oeuvre des véritables augmentations de nos traitements en 2019-20 à une prochaine majorité. Et un coup de pouce aux effets différés qui ne répond pas à l'urgence d'améliorer l'attractivité de nos métiers dans le contexte urgent de la crise de recrutement. D'autre part, au lieu d'engager les pré-recrutements, le Ministère persiste dans la même logique d'expédients qui entretiennent et aggravent la crise de recrutement : après les EAP et les admissibles contractuels, c'est toujours le modèle de l'entrée dans le métier par la précarité avec comme modèle de formation celui de compagnonnage qui prévaut avec la mise en oeuvre des EAP2.

Le SNES et la FSU doivent continuer de porter l'exigence d'une véritable revalorisation pour nos métiers et nos qualifications. Le calendrier des maigres mesures de revalorisation indiciaire, au delà des transferts indemnités/point indice, doit être avancé ; les hausses de traitement net doivent être intégrés dès la prochaine loi budgétaire ; la grille des certifiés doit être revue et prendre comme référence non celle des corps recrutés à bac + 3 mais celle à bac +5 ; les débuts de carrière ne peuvent être en deçà de l'indécente revalorisation de la période Chatel qu'avait annulé en partie Peillon ; le principe de la hors classe pour tous doit être garantie par l'intégration d'une clause de sauvegarde dans les décrets statutaires ; la classe exceptionnelle ne peut rester ce qu'elle est prévue en l'état, un débouché de carrière pour quelques-uns ; le MEN doit revoir les modalités d'accès en le fondant sur l'ancienneté et établir un contingent faisant que tous les collègues partent à la retraite avec la classe exceptionnelle.

La revalorisation nécessaire et urgente de nos carrières et de nos salaires ne doit pas être dévoyée par le Ministère pour remettre en selle de vieilles lunes concernant l'évaluation de nos métiers et de nos pratiques. La déconnexion entre l'évaluation et l'avancement doit être effective et complète. C'est pourquoi, l'accélération des passages au 6e et au 8e échelon comme à la hors classe sur la base de rendez-vous de carrière doit être supprimée au profit d'un rythme unique sur la base de l'actuel grand choix pour tous les collègues, conformément aux mandats du SNES-FSU. Le principe d'une double notation pédagogique et administrative, rénovée et améliorée, fondée pour l'évaluation pédagogique sur le coeur du métier et des inspections en classe, doit être maintenue. Le SNES-FSU s'oppose à toute évaluation au "mérite", fondée sur fondée des tâches périphériques ou de fonctions attribuées par des C/E ou des IPR eu détriment de la mission principale d'enseignement.

Faire vivre ses revendications suppose de construire le rapport de force sur ces questions dès la rentrée et les intégrer dans le plan d'action du SNES et de la FSU, en les articulant à nos autres luttes. Il ne peut y avoir de projet éducatif ambitieux sans des personnels revalorisés et hautement qualifiés.

### **Service civique**

Censé permettre un engagement au service de la communauté des citoyens des jeunes, le Service Civique est un instrument aux mains des employeurs, et au premier chef, l'État, pour se doter d'une main d'œuvre en s'exonérant de toute responsabilité sociale (rémunération en dessous du SMIC, pas d'obligation de formation et de recrutement de personnels qualifiés, utilisation d'une main d'œuvre non protégée par le statut ou le code du travail,...). Pour le Gouvernement, c'est aussi un moyen de faire baisser artificiellement le chômage sous couvert de promotion des valeurs républicaines et civiques et, ainsi, tenter de dissimuler, à l'approche des échéances électorales, l'impasse de sa politique d'austérité hautement contestée.

Le Ministère de l'Éducation nationale envisage recruter 10 000 jeunes pour la rentrée 2016-17. Les annonces concernant les établissements de l'académie, consultables sur le site de l'Agence du service civique dont le président est François Chèreque, ex-secrétaire général de la CFDT, témoignent d'une dynamique de substitution grandissante d'emplois de fonctionnaires ou de contractuels, y compris des contrats aidés, par des volontaires pour le service civique (VSC).

Le VSC sert donc à contourner la nécessité de recruter des personnels sur des emplois statutaires, il entretient dans la précarité des jeunes et il dénote un mépris à peu près complet pour les missions de service public que l'on prétend faire assurer par des personnels non formés, mal payés et non qualifiés, au détriment des usagers et des élèves.

Le SNES-FSU doit dénoncer ce dispositif en recherchant une expression commune avec les organisations de jeunes et le monde associatif. Il doit alerter et informer la profession et ses sections d'établissements dans un double but : faire en sorte que des missions du service public ne soit pas assurées par les VSC et se mettre en situation de défendre ceux-ci contre toute forme d'abus et de dérive.

### **Bac**

De manière fort opportune et finalement peu surprenante, le think tank Terra Nova a sorti, le jour de l'épreuve de philosophie, un nouveau rapport sur ce qu'il juge comme la nécessaire réforme du bac. Reprenant les slogans éculés d'un bac trop cher et inefficace, il participe d'une campagne d'insidieuse de remise en cause du caractère national de cet examen. Le SNES doit réaffirmer fortement la nécessité d'un examen national, anonyme et terminal.

### **Politique régionale**

Le nouvel exécutif et la nouvelle majorité issue des élections régionales annoncent des orientations budgétaires et éducatives réactionnaires, sécuritaires et ultra-libérales : tests salivaires des jeunes, autonomie budgétaire accrue des EPLE, aides publiques aux établissements privés dans un contexte de réduction de la dépense publique, volonté d'accroître l'apprentissage au détriment des formations sous statut scolaire.

Face à ces orientations qui vont à l'encontre des intérêts et des besoins des jeunes, le SNES et la FSU informeront les collègues et multiplieront les contacts pour organiser des ripostes communes et exiger d'autres choix.

### **Pensions et ASV**

Dans la poursuite des actions menées depuis 2014, plusieurs milliers de retraité-es de l'Ile de France ont manifesté à Paris le 9 juin pour la défense de leur pouvoir d'achat et des services publics dans le cadre de l'action nationale à laquelle a appelé "le groupe des 9". De nouvelles actions unitaires sont en préparation pour la rentrée. Par ailleurs par le mode de financement retenu et par les mesures adoptées, la loi ASV est loin de répondre aux besoins créés par la perte d'autonomie. Le SNES demande que la FSU soit représentée dans les nouvelles instances nationale et départementales.

### **Action :**

L'inflexibilité de l'exécutif face à la mobilisation contre le projet de loi travail renvoie la responsabilité au pouvoir législatif de dénouer la crise et de faire primer la logique démocratique sur celle du chaos lors du retour devant l'Assemblée nationale du projet de loi. Ce qui va s'y passer dépendra en grande partie de la poursuite du processus d'actions et de mobilisations engagé depuis trois mois. C'est pourquoi, le SNES et la FSU appellent tous les personnels à participer aux journées d'action du 23 et 28 juin ainsi qu'à la votation citoyenne pour obtenir le retrait du projet de la loi travail et une réorientation de la politique économique et sociale du Gouvernement. La votation est une action importante car, en articulation avec les journées de grève et de manifestation, elle doit rappeler aux députés, en tant que représentants de la nation, qu'ils sont les dépositaires des volontés des citoyens et doit permettre d'agrèger des opposants qui jusqu'ici étaient dans une conception délégataire de l'action.

En dépit des écrans de fumée, de plus en plus d'acteurs de la communauté éducative perçoivent les dangers, les contradictions et les impasses de la politique éducative du Gouvernement. Dans les collèges, les personnels, sont toujours mobilisés, après un an de lutte continue contre la réforme du collège, et les parents

d'élèves sont de plus en plus conscients des effets délétères de cette réforme et de la crise de recrutement qui se manifeste par une crise du remplacement toujours plus aigue. Le SNES avec la FSU doit construire un mouvement dans le Second degré, tout en recherchant des convergences et des actions communes avec le primaire et le supérieur, pour obtenir le retrait de la réforme du collège et l'ouverture de discussions sur d'autres bases, des choix budgétaires et éducatifs répondant aux besoins et aux aspirations des jeunes et à la nécessité de revaloriser nos conditions de travail et nos qualifications.

Durant cette année d'élections présidentielles et législatives, où chaque parti en présence entend faire de l'Ecole un enjeu électoral, c'est la responsabilité du SNES et de la FSU de faire entendre la voix des personnels pour peser dans le débat public.

Le SNES-FSU doit dès maintenant construire un plan d'action comprenant :

- Un appel à poursuivre et amplifier la résistance pédagogique contre la réforme du collège et à ne rien se laisser imposer, en particulier, lors des réunions sur la dernière semaine de l'année scolaire
- Un préavis de grève pour le 31 août, pour couvrir toute action des collègues protestant contre la pré-rentrée en août.
- Un préavis de grève pour tout le mois de septembre afin de couvrir les mobilisations locales visant à dénoncer les conditions de rentrée. Une action francilienne fédérant les initiatives locales sera envisagée.
- Une campagne d'HMIS et AG à la rentrée et tout au long du mois de septembre pour faire le bilan et la vérité sur les conditions de rentrée. Les S1 devront être tout particulièrement outillés pour mener cette opération vérité dans leur établissement : en collège, la mise en place d'un observatoire des effets de la réforme en collège doit être pensée dès maintenant. Il pourra prendre la forme d'une enquête aux S1 dont les résultats seront rapidement communiqués et mis à jour durant tout le mois de septembre permettra de faire connaître rapidement les effets concrets de la réforme (dispositifs supprimés, conditions de rentrée etc) sur tout le territoire. En lycée, être en mesure de faire la lumière sur « les flux » (classes ouvertes, fermées, niveau de 1<sup>ère</sup>, de terminale etc) ? Ce bilan sera aussi un élément de campagne en direction des parents d'élèves, des jeunes et de leurs organisations.

Tous ces temps d'actions sont autant d'étapes pour construire une grève dans le Second degré (abrogation de la réforme du collège, remise à plat de la réforme des lycées, revalorisation, nombre d'élèves par classe) avant les congés d'automne.

Vote dissocié sur le paragraphe suivant :

***"Le SNES et la FSU doivent continuer de porter l'exigence d'une véritable revalorisation pour nos métiers et nos qualifications. Le calendrier des maigres mesures de revalorisation indiciaire, au delà des transferts indemnités/point indice, doit être avancé ; les hausses de traitement net doivent être intégrés dès la prochaine loi budgétaire ; la grille des certifiés doit être revue et prendre comme référence non celle des corps recrutés à bac + 3 mais celle à bac +5 ; les débuts de carrière ne peuvent être en deçà de l'indécente revalorisation de la période Chatel qu'avait annulé en partie Peillon ; le principe de la hors classe pour tous doit être garantie par l'intégration d'une clause de sauvegarde dans les décrets statutaires ; la classe exceptionnelle ne peut rester ce qu'elle est prévue en l'état, un débouché de carrière pour quelques-uns ; le MEN doit revoir les modalités d'accès en le fondant sur l'ancienneté et établir un contingent faisant que tous les collègues partent à la retraite avec la classe exceptionnelle."***

Pour : 28 Contre : 5 NPPV : 2 Abstention : 0

Vote sur le reste du texte : adopté à l'unanimité par 35 voix pour